

1. Risque sanitaire

Fiche COVID-19 : " Que faire lors de l'apparition d'un cas COVID-19 (possible ou confirmé) au sein de mon institution ou de ma structure malgré la vaccination ? "

Situations concernées :

- Un (des) résident(s) ou membre(s) du personnel est (sont) un (des) cas possible(s) Covid-19
- Un (des) résident(s) ou membre(s) du personnel est (sont) un (des) cas confirmé(s) Covid-19

Procédure réflexe : actions

A. À partir d'un « cas possible »

01. Renforcez les mesures d'hygiène de base
02. Imposez le port du masque FFP2 à tout le personnel et aux prestataires externes en contact avec le (les) cas possible(s)
03. Isolez le(s) résident(s) concerné(s) immédiatement dès la suspicion
04. Organisez le test PCR du (des) résident(s) concerné(s) en passant de préférence par la Plateforme fédérale bis de dépistage
05. Enregistrez immédiatement le(s) cas possible(s) via la plateforme Plasma et mettez-la à jour quotidiennement
06. Si résultat PCR est négatif, levez les différentes mesures mentionnées ci-dessus après actualisation de la plateforme Plasma
07. Si résultat PCR positif, allez au point « B »

B. À partir d'un « cas confirmé »

08. Renforcez les mesures d'hygiène de base
09. Imposez le port du masque FFP2 à tous les membres du personnel, les visiteurs, et les prestataires externes.
10. Maintenez l'isolement du (des) résident(s) positif(s)
11. Dès que possible, réalisez un dépistage ciblé des contacts à haut risque de ce(s) cas positif(s)
12. Réalisez le dépistage généralisé PCR de tous les résidents et du personnel dans les situations suivantes :
 - La confirmation par PCR d'un cas COVID positif présentant des symptômes sévères nécessitant la mise sous oxygène ou une hospitalisation.
 - La confirmation par PCR de deux cas COVID positifs même s'ils sont asymptomatiques ou peu symptomatiques et vaccinés. Selon les résultats, le tracing et les mesures ad hoc seront mis en place.
 - S'il n'est pas possible de faire du dépistage ciblé des contacts haut risque.
13. Envoyez votre demande de dépistage à l'AVIQ via l'adresse mail : demandetesting@aviq.be pour passer par la plateforme fédérale bis de dépistage afin de regrouper les résultats et assurer un meilleur suivi de la situation.
14. Placez tous les résidents à haut risque en quarantaine dans l'attente du résultat du dépistage ciblé
15. Isolez les résidents dépistés positifs
16. Enregistrez immédiatement le(s) nouveau(x) cas positif(s) via la plateforme Plasma et mettez-la à jour quotidiennement jusqu'à stabilisation de la situation
17. Activez le plan interne d'urgence dès l'apparition d'un cluster (2 cas confirmés groupés) et contactez la cellule de surveillance des maladies infectieuses qui vous conseillera sur les mesures additionnelles à mettre en place

Actions de prévention générale

I. Pour la Direction

- a. Veillez à la constitution de votre stock stratégique en EPI (Équipement de Protection Individuelle) conformément à votre plan d'urgence
- b. Complétez le fichier Excel relatif aux informations nécessaires au suivi de la situation et sa prise en charge et gardez-le à disposition du personnel médical de la Cellule de surveillance des maladies infectieuses de l'AVIQ
- c. Enregistrez immédiatement via la plateforme Plasma et mettez à jour quotidiennement jusqu'à normalisation de la situation :w
 - Les cas possibles
 - Les cas confirmés
 - Tout décès
- d. Encodez une fois par semaine, le mardi, la situation de votre institution dans Plasma
- e. Tenez scrupuleusement un registre des entrées et des sorties (visiteurs et prestataires externes)

II. Pour tout intervenant au sein de l'institution

- a. Respectez strictement, en toutes circonstances, les mesures de prévention de base
- b. Portez un masque chirurgical sauf lors de l'apparition d'un cas possible ou suspect conformément aux directives ci-dessus.
- c. Désinfectez ou lavez-vous les mains régulièrement (Ne portez pas de bijoux et/ou de faux ongles)
- d. Respectez, si possible, la distanciation sociale (1,5 m)
- e. Veillez à la qualité et au renouvellement de l'air en aérant régulièrement, en particulier les espaces communs
- f. Nettoyez et désinfectez régulièrement les surfaces de contact
- g. Si vous présentez des symptômes, restez chez vous et prenez contact avec votre médecin.

Vous trouverez des supports utiles pour la sensibilisation aux mesures d'hygiène de base ici : covid.aviq.be/fr/la-boite-outils

Cellule de surveillance des maladies infectieuses de l'AVIQ

- Par mail surveillance.sante@aviq.be
- Par téléphone au 071/33.77.77